

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
BTS 2006

ELEMENTS INDICATIFS DE CORRIGE

*Ce dossier présente des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs.
Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats.
Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.
Ce document ne constitue donc pas un modèle*

Barème global : sur 80 points

NOTA : Il est rappelé que les nombres de points annoncés dans le sujet constituent un engagement a minima incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous, sauf indications complémentaires données, lors des corrections, sur décision nationale.

DOSSIER	QUESTION	POINTS
1 (20 POINTS)	A.1	5
	A.2	3
	A.3	1
	B	11
2 (13 POINTS)	1	4
	2	5
	3	4
3 (25 POINTS)	1	4
	2	6
	3	15
4 (22 POINTS)	1	2
	2	2
	3	6
	4	4
	5	8

DOSSIER 1

Question A.1

7011FR – Ventes de bennes, France	1 629 443,65
7012FR – Ventes de laveuses, France	564 890,39
7018FR – Ventes d'autres produits, France	187 143,92
7070FR – Ventes de pièces détachées, France	529 765,75
708500 – Port sur ventes en France (imposable).....	20 097,14
6650FR – Escomptes soumis à TVA accordés sur ventes en France	- 92,38
7091FR – RRR accordés sur ventes produits en France.....	- 1 014,18
7097FR – RRR accordés sur ventes de pièces en France.....	- 84,15
Total ligne 1 rectifié	2 930 150,14
Total ligne 1 arrondi rectifié.....	<u>2 930 150,00</u>

Question A.2

7011FR – Ventes de bennes, France	1 629 443,65
7012FR – Ventes de laveuses, France	564 890,39
7018FR – Ventes d'autres produits, France	187 143,92
7070FR – Ventes de pièces détachées, France	529 765,75
708500 – Port sur ventes en France (imposable).....	20 097,14
Total ligne 1.....	2 931 340,85
Total arrondi ligne 1	<u>2 931 341,00</u>

La différence provient donc des comptes 6650FR, 7091FR et 7097FR.

Question A.3

Il faut rattacher à la rubrique correspondant à la ligne 1 de la déclaration les trois comptes 6650FR, 7091FR et 7097FR.

Question B.

Journal	Date	Comptes			Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers	Intitulé			
ACH	03/02	445660		TVA déd. / ABS	Facture 060083	2 344,55	
ACH	03/02	6012FR		Achats matières laveuses, Fr	Facture 060083	11 662,00	
ACH	03/02	624100		Transport / achats en France	Facture 060083	300,00	
ACH	03/02	401FRA	401MEC	Méca Electro	Facture 060083		14 306,55
ACH	05/02	445662		TVA déductible intracom.	Facture VRD/26011	3 386,88	
ACH	05/02	6011UE		Achats matières bennes, UE	Facture VRD/26011	5 760,00	
ACH	05/02	6012UE		Achats matières laveuses, UE	Facture VRD/26011	11 520,00	
ACH	05/02	445200		TVA due intracom.	Facture VRD/26011		3 386,88
ACH	05/02	4010UE	401ROS	Ros Rocco, Italie	Facture VRD/26011		17 280,00
ACH	12/02	6012IM		Achats matières laveuses., import	Facture 2006/3142 (141 151 / 1,5264)	92 473,14	
ACH	12/02	401IMP	401BUG	Bugger-Gruyer, Suisse			92 473,14

La facture 060065 porte la mention "Comptabilisée le", elle est déjà enregistrée.

DOSSIER 2

Question 1

Les nouvelles normes comptables prévoient (art 322-3 PCG ann 7) que des éléments principaux d'immobilisations corporelles... procurant des avantages économiques selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux d'amortissement propres doivent être comptabilisés séparément.

L'entreprise ne respecte pas les nouvelles normes. Elle aurait dû subdiviser le compte d'immobilisation 215400 en deux sous comptes.

Journal	Date	Comptes			Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers	Intitulé			
OD	31/12	215410		Matériel industriel : pont roulant	Fact N° 11065	26 000,00	
OD	31/12	215420		Matériel industriel : radio commande	Fact N° 11065	1 690,00	
OD	31/12	215400			Fact N° 11065		27 690,00

Question 2

Pont roulant

Exercice comptable	Amortissement fiscal	Amortissement économique	Amortissement dérogatoire	
			Dotations	Reprises
2005	2925 (1)	1150 (2)	1775	

(1) : $26\ 000 \times 10\% \times 2,25 \times 6/12$

(2) $(26\ 000 - 3\ 000) \times 10\% \times 6/12$

Radio commande

Exercice comptable	Amortissement fiscal	Amortissement économique	Amortissement dérogatoire	
			Dotations	Reprises
2005	295,75 (1)	169,00 (2)	126,75	

(1) : $1\ 690 \times 20\% \times 1,75 \times 6/12$

(2) $1\ 690 \times 20\% \times 6/12$

Question 3

Journal	Date	Comptes			Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers	Intitulé			
OD	31/12	681100		Dotations aux amortissements : immobilisations corporelles	Selon tableau d'amortissement	1 319,00	
OD	31/12	687200		Dotations aux provisions réglementées		1 901,75	
OD	31/12	281541		Amortissement du pont roulant			1 150,00
OD	31/12	281542		Amortissement de la radio commande			169,00
OD	31/12	145000		Amortissements dérogatoires			1 901,75

DOSSIER 3

Question 1

En consultant les journaux, on constate que la cession des titres n'a pas été comptabilisée.

Journal	Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Intitulé			
OD	31/12	471000	Compte d'attente	Cession titres	59 760,00	
OD	31/12	775000	Produits de cession des élts d'actif	(720*83)		59 760,00
OD	31/12	675000	Valeur comptable des élts d'actif cédés	Sortie des titres	66 700,00	
OD	31/12	261000	Titres de participation	(500*96) + (220*85)		66 700,00

Question 2

Valeur d'entrée des titres LocMaint restant au 31/12/2005 (3 060*85).....	260 100
Valeur des titres au 31/12/2005 (3 060*80)	244 800
Dépréciation nécessaire au 31/12/2005	15 300
Dépréciation existante au 01/01/2005 (voir compte 296110 en annexe 10).....	9 280
Dotation nécessaire au 31/12/2005	<u>6 020</u>

Journal	Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Intitulé			
OD	31/12	686620	Dotation / dép. des immob. Financières	Régularisation prov.	6 020,00	
OD	31/12	296110	Provision sur titres de participation	Régularisation prov.		6 020,00

Question 3

Voir annexe C page suivante.

ANNEXE C : TABLEAU DE CONTROLE DE L'IMPRIME 2059-A

Biens cédés	Montant imprimé	Vérifications
Pont roulant	14 000	<u>Vérification du calcul du cumul des amortissements</u> Dotation 2002 (21 900 * 28,125 % * 8/12) 4 106,25 Dotation 2003 (17 793,75 * 28,125 %) 5 004,49 Dotation 2004 (12 789,26 * 28,125 %) 3 596,98 Dotation 2005 (9 192,28 * 28,125 % * 6/12) 1 292,66 Total (14 000,38) donc total arrondi..... 14 000,00
	1 000	<u>Vérification du calcul du résultat sur cession</u> Prix de vente 8 900,00 Valeur nette comptable (21 900 – 14 000) 7 900,00 Plus-value (à court terme) 1 000,00 <u>Justification de la qualification fiscale de la plus ou moins value réalisée</u> La société est soumise à l'impôt sur les sociétés , le résultat sur la cession de l'ensemble des immobilisations corporelles est qualifié à court terme quelle que soit la durée de détention et la nature du bien.
Titres LocMaint Lot 1	-6 500	Vérification du calcul du résultat de cession : Prix de vente (500 * 83) 41 500,00 Valeur d'origine (500 * 96) 48 000,00 Moins-value (à long terme) - 6 500,00
		<u>Justification de l'analyse fiscale du résultat sur la cession faite sur l'imprimé</u> Dans les sociétés soumises à l'IS, seuls les titres de participation relèvent du régime des plus et moins-values. C'est le cas des titres LocMaint qui sont détenus depuis plus de deux ans, le résultat constitue donc une moins-value à long terme.
Titres LocMaint Lot 2	-440	Vérification du calcul du résultat de cession : Prix de vente (220 * 83) 18 260,00 Valeur d'origine (220 * 85) 18 700,00 Moins-value (à court terme) - 440,00
		<u>Justification de l'analyse fiscale du résultat sur la cession faite sur l'imprimé</u> Les titres sont détenus depuis moins de deux ans mais sont cédés en même temps que des titres de même nature, détenus depuis plus de deux ans. Le résultat constitue donc une moins value à court terme.

	Lignes	Montant	Justifications
Autres lignes à analyser	18	0	Voir question B.2 – La régularisation de la provision est une dotation. Admettre une reprise éventuelle
	19	6 020	Il s'agit de la dotation calculée à la question B.2 qui constitue une moins-value à long terme.

DOSSIER 4

Question 1 : Calcul de la participation avec la formule légale

Participation légale = $0,5 \times (1\,018\,321 - 5\% \times 5\,377\,078) \times 0,394$

Participation légale = 147 645

Question 2 : Calcul de participation effective

Participation réelle = participation légale X 1,2
= $147\,645 \times 1,2$

Participation réelle = 177 174

Avantage fiscal : La S.A. emporte un droit à PPI dotable en 2006 et déductible par le jeu des comptes.

Evaluation : $50\% \times (177\,174 - 147\,645) = 14\,765$

Question 3 : Enregistrements comptables 2005 dans le bordereau

1. La provision à reprendre est celle enregistrée en 2000.
2. La provision à enregistrer est celle indiquée comme non enregistrée sur le tableau

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
	Général	Intitulé			
31/12/05	691000	Participation des salariés aux fruits de l'expansion	RSP 2005	177 174	
31/12/05	428400	Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	RSP 2005		177 174
31/12/05	142400	Provision pour investissements	Reprise provision 2000	9 486	
31/12/05	787200	Reprises sur provisions réglementées	Reprise provision 2000		9 486
31/12/05	687200	Dotations aux provisions réglementées	Provision 2005	23 031	
31/12/05	142400	Provision pour investissements	Provision 2005		23 031

Calcul de la participation nette

Calculs de la CSG et de la CRDS

- CSG = $177\,174 \times 97\% \times 7,5\% = 12\,889,41$
- CRDS = $177\,174 \times 97\% \times 0,5\% = 859,29$

Montant net de participation : $177\,174 - 12\,889,41 - 859,29 = 163\,425,30$

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
	Général	Intitulé			
02/05/06	428400	Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	RSP 2005	177 174	
02/05/06	424600	Réserve spéciale	RSP 2005		163 425,30
02/05/06	431000	Sécurité sociale			13 748,70

Question 5 : Réponse à M. CARTON

$$\text{Calcul effectué par l'entreprise : } 163\,425,30 \times \frac{2 \times 2516 \times 12}{2\,410\,138} = 4\,094,48$$

$$\text{Calcul effectué par M. CARTON: } 163\,425,30 \times \frac{5140 \times 12}{2\,410\,138} = 4\,182,36$$

Société VoirieProd
15, rue de Paris
Service comptable
60200 Compiègne

Compiègne, le 15 Mai 2006

Monsieur Yannick CARTON
Responsable atelier montage
44,rue de la République
60200 Compiègne

Objet : votre lettre du 10/05
Monsieur,

Votre lettre du 10 mai nous demandant de préciser le montant de votre participation 2005 a retenu toute notre attention.

Cependant nous vous confirmons le montant de votre participation, soit 4 094€.

En effet, la formule de répartition de la réserve de participation nette (CSG et CRDS déduits) utilisée dans notre société est la suivante :

$$\text{RSP salarié} = \text{RSP nette de l'année} \times \frac{\text{salaire mensuel brut individuel plafonné } \textcircled{1} \times \text{Nombre de mois de présence}}{\text{Total des salaires annuels bruts plafonnés}}$$

① le salaire brut individuel n'est pris en compte qu'à hauteur de 2 fois le plafond mensuel de la sécurité sociale

Votre salaire mensuel (5 140) étant supérieur à 2 fois le salaire plafonné de la sécurité sociale (2 x 2 516 = 5 032), c'est ce montant qui a été utilisé pour calculer le montant qui vous a été attribué.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos cordiales salutations.

Monsieur BADIN